

Éditions de l'Université de Bruxelles

Collection *Droit et Criminologie*

Appels à publication

La Faculté vient de créer aux Éditions de l'Université de Bruxelles une collection propre destinée à publier des monographies ou des ouvrages collectifs dans les domaines du droit et de la criminologie. Afin de prendre en charge les frais de publication et permettre la vente d'ouvrages à des prix démocratiques, accessibles notamment aux étudiants, la Faculté a constitué un fonds permettant de financer la publication de plusieurs ouvrages par an. La Faculté entend ainsi soutenir la recherche et en particulier la publication des thèses de doctorat (la publication des manuscrits est proposée d'office, par exemple, aux lauréat.e.s du Prix Seghers). La collection peut également accueillir des manuscrits d'auteur.e.s extérieur.e.s à la Faculté ou à l'Université, qui peuvent financer leur publication. La Faculté peut par ailleurs financer la publication d'ouvrages d'auteur.e.s extérieur.e.s à raison d'un numéro par an.

Au moins deux fois par an, la Faculté lance un appel à publication. Les ouvrages ou projets d'ouvrage sont sélectionnés par le comité de direction. Les manuscrits proposés doivent être des manuscrits originaux ou, éventuellement, des traductions de manuscrits originaux publiés dans une autre langue. Une fois sélectionnés, les manuscrits sont dans tous les cas soumis à une évaluation anonyme par des pairs (*peer-reviewing* par deux évaluateurs), qui conditionne *in fine* leur publication aux Éditions de l'Université.

Le comité de direction de la collection *Droit et criminologie* est composé, pour l'année 2021-2022, de la Doyenne (Julie Allard), de la Vice-Doyenne à la recherche (Sybille Smeets), de la directrice du Centre de droit international (Anne Lagerwall) et d'un membre du corps scientifique (Nathan Genicot).

Appel 2021 destiné aux membres de la Faculté

Les membres académiques et scientifiques de la Faculté qui souhaitent soumettre un manuscrit pour publication en 2022 doivent le soumettre au comité de direction de la collection (valerie.thomas@ulb.be) au plus tard le 1^{er} décembre 2021.

Le manuscrit complet ne doit pas dépasser 800 000 signes (espaces et notes de bas de pages compris) et doit être accompagné :

- d'une brève notice biographique sur l'auteur.e/les auteur.e.s ;
- d'une table des matières ;
- d'une lettre de présentation du manuscrit, évoquant notamment le contexte de sa rédaction ;
- d'une information sur les aides complémentaires à la publication envisagée ou obtenues.

Un projet de publication à venir peut également être soumis pour une première lecture. Ce projet sera validé une fois le manuscrit reçu et doit préciser :

- le ou les auteur.e.s présenté.e.s dans une brève notice biographique ;
- une description du manuscrit à venir contenant une table des matières provisoire et indiquant la nature de l'ouvrage (monographie, ouvrage à plusieurs mains, actes de colloque, etc.), la langue de publication, les illustrations ou annexes éventuelles et le nombre de signes envisagés (maximum

- 800 000 signes, espaces et notes de bas de pages compris) ;
- le calendrier prévu pour la publication ;
- les aides complémentaires à la publication envisagées ou obtenues.

Appel 2021 destiné aux chercheurs non membres de la Faculté

Les auteur.e.s extérieurs à la Faculté qui souhaitent soumettre des manuscrits dans le domaine du droit et de la criminologie pour publication en 2022 doivent les soumettre au comité de direction de la collection (valerie.thomas@ulb.be) au plus tard le 1^{er} décembre 2021.

Le manuscrit complet ne doit pas dépasser 800 000 signes (espaces et notes de bas de pages compris) et doit être accompagné :

- d'une brève notice biographique sur l'auteur.e/les auteur.e.s ;
- d'une lettre de présentation du manuscrit, évoquant notamment le contexte de sa rédaction et les éventuels autres éditeurs auxquels le manuscrit a été soumis ;
- d'une information sur le financement envisagé ou obtenu.